

*Protégez-vous*

# Déjouez la fraude



## Les vols d'identité et les fraudes financières sont de plus en plus courants

Personne n'est à l'abri de la fraude financière. Chaque année, des criminels utilisent les dernières technologies, tendances et applications de médias sociaux pour commettre de nouvelles fraudes envers des Canadiens. L'information et la prévoyance sont les clés de la protection pour vous et votre famille.

Voici quelques mesures simples que vous pouvez prendre pour vous protéger en augmentant la sécurité de vos informations personnelles et confidentielles. Votre caisse prend elle aussi des mesures pour protéger votre identité et vos informations personnelles.

Nous avons aussi dressé une liste d'organismes que vous pouvez consulter pour obtenir plus d'informations ou qui sauront vous aider si vous êtes victime de fraude.



## Qu'est-ce que le vol d'identité?

Il y a vol d'identité lorsqu'une personne obtient des informations personnelles à votre sujet telles que votre numéro de permis de conduire, votre date de naissance, votre numéro de carte d'assurance-maladie, votre numéro d'assurance sociale (NAS), vos mots de passe en ligne, votre numéro de carte de crédit ou le numéro d'identification personnel (NIP) de votre carte de débit.

Un fraudeur n'a besoin que de quelques informations personnelles pour faire des transactions financières en votre nom. Il peut notamment retirer de l'argent de vos comptes, demander une nouvelle carte de crédit, prendre un prêt auto ou même hypothéquer votre habitation. Qui plus est, les gens ne s'en rendent souvent compte que lorsqu'il est trop tard. Vous pourriez donc perdre de l'argent et voir votre cote de crédit diminuer.

*Votre caisse contribue à votre protection. Les caisses utilisent des procédures et des moyens de défense pour détecter les opérations bancaires suspectes et enquêter à leur sujet.*



## Protégez votre identité

- Ne gardez pas votre carte d'assurance sociale et votre certificat de naissance avec vous. Laissez-les dans un endroit sûr.
- Consultez votre dossier de crédit au moins une fois par année pour voir si des demandes de crédit ou des transactions ont été effectuées sans votre autorisation.
- Supprimez tous les courriels ou les messages texte dans lesquels on vous demande des informations personnelles ou de compte.

**Vous pouvez compter sur nous**



Les caisses observent le Code de pratique canadien des services de carte de débit, qui protège les titulaires de carte en cas de perte subie lors d'une utilisation frauduleuse. Vous pouvez lire ce code sur le site Web de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.

Si vous perdez votre carte de débit ou de crédit, ou si vous croyez que quelqu'un en a fait une copie, signalez-le à votre caisse immédiatement. Votre entente de titulaire de carte vous renseignera sur vos responsabilités.



## Protégez vos cartes de paiement

Quelques mesures à prendre pour vous protéger :

- Lorsque vous recevez une nouvelle carte de débit ou de crédit, signez-la immédiatement.
- Regardez souvent vos comptes et lisez vos relevés mensuels. Prévenez votre caisse si vous voyez des transactions dont vous n'avez pas souvenir.

## Protégez votre NIP

- changez de NIP au moins deux fois par année;
- ne perdez pas votre carte de vue quand vous faites une transaction;
- cachez le clavier avec votre main quand vous entrez votre NIP;
- mémorisez votre NIP;
- changez de NIP quand vous revenez de voyage;
- utilisez le paiement par contact lorsque c'est possible;
- ne donnez jamais votre NIP.

## Ouvrez l'œil pour les copieurs de cartes



Une carte peut être copiée lorsqu'un criminel ajoute un dispositif de copie à un lecteur de carte pour recueillir les données des gens. Si le guichet automatique ou l'appareil du point de vente (PDV) que vous vous apprêtez à utiliser semble avoir été trafiqué, n'y insérez pas votre carte et n'y entrez pas votre NIP.



## Soyez prudent en ligne

La prévoyance est le meilleur moyen de défense pour protéger votre identité en ligne. Voici quelques bons comportements à adopter pour faire un usage sécuritaire d'internet :

- changez souvent vos mots de passe;
- n'acceptez jamais un virement électronique provenant d'un inconnu;
- installez des logiciels antivirus et anti-espion;

## Si un courriel vous paraît louche, ne l'ouvrez pas :

- lisez attentivement les informations qu'il contient;
- examinez les marques de commerce et regardez s'il y a des fautes d'orthographe;
- communiquez directement avec l'entreprise pour savoir si elle vous a envoyé un courriel;
- votre caisse ne vous demandera jamais de confirmer vos informations personnelles par courriel;

Signalez les tentatives de hameçonnage et les infections par logiciel malveillant au Centre de notification des pourriels fédéral au [pourriel@combattrelepourriel.gc.ca](mailto:pourriel@combattrelepourriel.gc.ca).



## Faites vos transactions bancaires en ligne en toute confiance

Votre caisse utilise toute une gamme de mesures de sécurité pour protéger vos informations financières quand vous faites des transactions bancaires en ligne. Vos informations sont cryptées et ne peuvent donc pas être lues ou modifiées pendant leur transmission.

## Fraudes en ligne courantes

Personne n'est à l'abri de la fraude. Voici quelques fraudes en ligne courantes dont il faut se méfier :

- **la fraude par courriel**
- **le hameçonnage**
- **les fraudes liées à l'ARC**
- **les fraudes liées à la COVID-19**

### Qu'est-ce que le hameçonnage?

C'est un procédé par lequel des criminels vous envoient des courriels trompeurs, souvent en se faisant passer pour des entreprises, des banques ou des organismes gouvernementaux. Il se peut qu'ils vous demandent de confirmer vos informations de compte ou de connexion pour pouvoir s'emparer de vos informations personnelles.





## Quoi faire si cela vous arrive

Agissez rapidement pour éliminer le risque de fraudes ou de vols additionnels en suivant ces étapes simples :

1. Avertissez votre caisse immédiatement si vous croyez être victime d'une fraude ou d'un vol d'identité.
2. Appelez la police et déposez une plainte. Gardez une copie de vos dossiers.
3. Changez immédiatement vos NIP et vos mots de passe.

### Pour plus d'informations

Centre antifraude du Canada: 1.888.495.8501

[centreantifraude-antifraudcentre.ca](http://centreantifraude-antifraudcentre.ca)

Bureau de la concurrence du Canada: 1.800.348.5358

[bureaudelaconcurrence.gc.ca](http://bureaudelaconcurrence.gc.ca)

Le petit livre noir de la fraude

[bureaudelaconcurrence.gc.ca/livre-noir](http://bureaudelaconcurrence.gc.ca/livre-noir)

### Bureaux de crédit

Pour demander votre dossier de crédit ou signaler un vol d'identité :

Equifax Canada: 1.800.465.7166

TransUnion: 1.800.663.9980

**CCUA**  
Canadian Credit Union Association

**ACCF**  
Association canadienne des  
coopératives financières

[ccua.com](http://ccua.com)

Les informations présentées dans cette publication sont de nature sommaire et ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques ou financiers. Ce document vous est offert par votre caisse locale et a pour but de vous renseigner sur des produits financiers. Pour plus de renseignements sur ces produits ou sur tout autre produit financier, veuillez communiquer avec notre personnel habilité à vous répondre.



GLOBE IN HANDS dessin est une marque de commerce appartenant au Conseil mondial des coopératives d'épargne, utilisé sous licence.  
© 2022 Association canadienne des coopératives financières. Tous droits réservés.